

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2021 à 20 h 30

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Absents : 3
Votants : 10

Procuration : 2

Date de convocation : 24 mai 2021

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (visio-conférence), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Nicole ROCHE, Yannis NACEF

Etaient absents (excusés) : Michel DONDA- Valérie LAUROT- Jean-Luc PLUYAUD

Procuration : de Michel DONDA à Julie HENRY – de Jean-Luc PLUYAUD à Jacqueline Dupenloup

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

.....

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021

Le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2. REFECTION DE LA ROUTE DU NANT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'améliorer les accès à la forêt communale de Saint-Alban-des-Villards en assurant la réfection de la route de la Forêt du NANT.

Le montant estimatif des travaux est de 147 700 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Madame le Maire précise qu'un avant-projet a été élaboré par l'Office National des Forêts et que cette opération est susceptible d'être subventionnée au titre du programme de développement rural 2014-2020.

Ce projet ayant un caractère fonctionnel, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve l'avant-projet dressé par l'Office National des Forêts et sollicite son concours technique

- Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du programme de développement rural 2014-2020
- Sollicite la subvention la plus élevée possible de l'Etat français et de la Communauté Européenne
- Prévoit un autofinancement de 29 540 € sans recours à l'emprunt
- S'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages qui seront subventionnés
- Assure que les terrains d'emprise des ouvrages sont disponibles
- Certifie que les travaux relatifs à l'opération subventionnable dont fait l'objet la présente délibération n'ont reçu aucun commencement d'exécution à ce jour
- S'engage à ne pas commencer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

3. **COMPTES DE GESTION 2020 – COMMERCE MULTI-SERVICES**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion 2020, relatif au budget du **COMMERCE MULTI-SERVICES**, de la **CHAUFFERIE BOIS**, du **CCAS** et du **BUDGET COMMUNAL**. Elle fait constater leur concordance avec ceux du compte administratif 2020.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur Municipal pour le budget du **COMMERCE MULTI-SERVICES**, de la **CHAUFFERIE BOIS**, du **CCAS** et du **BUDGET COMMUNAL**.

4. **RAVIN DU CREY BLANC, DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REPRISE DES DRAINAGES DE LA PISTE DU NANT**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de détourner au maximum les eaux pluviales ou eaux de source qui peuvent accroître le phénomène régressif du ravin du Crey Blanc, menaçant pour le hameau « Le Premier Villard ».

Elle rappelle la maîtrise d'œuvre confiée au RTM par délibération 2021-08 afin de conduire la reprise des drainages de la piste du Nant.

Le cahier des clauses techniques particulières des travaux afférents a été déposé sur la plate-forme « marchés sécurisés ». Il s'agit de reprendre les avaloirs et entonnements du virage 5 au virage 1 de la piste forestière de la forêt du Nant, de créer une cunette enrobée le long de la partie goudronnée de la route en conduisant les eaux qui y circuleront jusqu'au torrent du Merlet (traversée de la RD 927 E et de parcelles privées), les détournant ainsi du secteur du Crey Blanc.

L'estimation actuelle fournie par le RTM pour ces travaux est de 86 540 € HT (incluant les travaux de sécurisation du talus qui borde l'entrée de la piste forestière de la Forêt du Nant pour un montant de 30 375 € HT).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **DEMANDE** la subvention la plus élevée possible à tout organisme susceptible d'aider à cette opération de lutte contre l'érosion menaçant une partie de la commune (département, Région AuRA, Etat français, Europe).

Dans le cadre de cette reprise des drainages de la piste du Nant, il est prévu de créer une cunette enrobée le long de la partie goudronnée de la route en conduisant les eaux qui y circuleront jusqu'au torrent du Merlet, les détournant ainsi du secteur du Crey Blanc, par traversée de la RD 927 E et des parcelles privées E 1382 1069, 1032 et 1034, lieu-dit « Prés des <Moulins ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime AUTORISE Madame le Maire à signer avec les propriétaires des parcelles ci-dessus listées une convention de servitude concernant le passage sur les terrains leur appartenant d'une conduite d'eau pluviale de diamètre projeté 300 mm nécessaire à la captation des eaux pluviales qui s'écoulent depuis la piste forestière du Nant vers le hameau du Premier Villard et le ravin dit du Crey-Blanc.

La conduite sera enterrée d'une profondeur d'au moins 80 cm.

5. CONVENTION COUP DE POUCE JEUNES ETE 2021

Considérant le bilan positif qui a pu être tiré de l'opération Coup de Pouce Jeunes 2020,
Le Conseil Municipal unanime

ACCEPTÉ de reconduire cette opération pour l'été 2021 et autorise Madame le Maire à signer la convention suivante avec les jeunes intéressés :

« La commune de St Alban des Villards encourage les jeunes à s'engager bénévolement dans des actions citoyennes. En contrepartie, elle les aide à financer en partie, sur présentation d'un certificat d'inscription :

- *Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur/Directeur* *BAFA – BAFA*
- *Permis de conduire* *Permis B*
- *Autre formation*

*Pour un montant de : 600 € pour 120 H (permis de conduire) ou 150 € pour 30 H (BAFA).
L'aide sera modulée selon les heures réellement effectuées.*

*Cette convention individuelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son dispositif
Coup de pouce Jeunes St Alban des Villards accessible aux 16 – 21 ans.*

Engagements de la Commune :

*La commune s'engage à confier au bénévole les responsabilités, missions et activités
suivantes :*

- *Aide aux animations estivales (accompagnement, prise de photos pour alimenter le site internet).*
- *Aide au fleurissement et au désherbage.*
- *Remise des clés pour ouverture des gîtes communaux.*

La commune accueillera le bénéficiaire pour une durée de 30 à 50 heures du 25 juillet 20 au 24 août 20 suivant la signature de la présente convention, conformément au planning établi avec lui.

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local, considérant les bilans fournis par les associations,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 de 200 € à l'association des Anciens Combattants.
- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 de 200 € à l'association des Pêcheurs de l'Arc
- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 de 350 € à l'association Sou des Ecoles.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **DEMANDE DE SUBVENTION pour le lancement d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un refuge non gardé dans la Combe du Merlet :** Madame le Maire

propose une délibération complémentaire à la délibération 2020-061 « Lancement d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un refuge non gardé dans la Combe du Merlet ». Prise le 27 novembre 2020, cette délibération précisait que la charge financière de la commune serait comprise entre 1000 et 2500 €.

Le montant du devis du cabinet Altisens s'élevant à 12 150 €, Madame le Maire propose qu'une subvention soit, comme annoncé dans la délibération, demandée à la Région AuRA pour 50 % de ce coût, soit 6 075 € ; le SIVAV ayant budgétisé 4 000 € d'aide à la commune de St Alban des Villards sur cette action, la charge de la commune sera de 2 075 €, dans la fourchette indiquée par la délibération du 27 novembre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à lancer sur cette base une demande de subvention auprès de la Région AuRA.

- **SEM DU BACHEUX** : l'AC de la SEM a confirmé le versement de 118 450 € à la commune de Saint Alban des Villards comme dividendes de l'année 2020, qui a été exceptionnelle.
Le sentier du Pont des Reisses à la prise d'eau sur le torrent du Bacheux sera retracé, afin d'éviter aux randonneurs la piste très raide, par la commune de St Etienne de Cuines (St Alban participera à hauteur de 15% sur un devis de 1 500 € HT)
- **SEM DU MERLET** : l'enquête publique portera sur la procédure environnementale et foncière et durera 1 mois. (soit en août, soit en septembre). Le dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture (mardi 14h-18h, vendredi 14h-17h) et le mercredi matin (9h-12h) ou par internet. Le commissaire enquêteur aura 1 mois pour rendre son rapport. Si l'autorisation d'exploiter est accordée, les travaux sur la prise d'eau, la construction du bâtiment microcentrale et l'enfouissement de la conduite en partie haute auront lieu du printemps à l'automne 2022.
La conduite en partie basse et l'équipement intérieur de la microcentrale seront réalisés en 2023.
Vincent Darves-Blanc suggère de prévoir deux fourreaux lors des travaux d'enfouissement de la conduite alimentant la microcentrale du Merlet pour le raccordement du réservoir d'eau potable des Perrières aux réseaux électrique et de télécommunication (fibre optique). L'idée fait l'unanimité compte-tenu des difficultés récurrentes de liaison de télégestion entre la mairie et le réservoir communal d'eau potable.
- **PREDATION** : on note dans le département une montée en puissance des attaques sur bovins, qui inquiètent les éleveurs mais aussi les services de l'Etat. Un chevreuil a été retrouvé en plein village du Frêne, mo le crâne fracassé, et la panse dévorée probablement par un loup.
- **OFFICE DE TOURISME** : Yannis NACEF a été élu au conseil d'administration comme hébergeur (au titre des gîtes de la commune).
- **ARBRES GENANTS DANS LES HAMEAUX** : au nom de la Commune, Mme le Maire avisera 4 propriétaires de résineux véritablement trop près des habitations. (Premier Villard, Frêne, Bessay).
- **Villards Vallée Propre** : Mme le Maire interroge les conseillers pour savoir s'ils ont repéré des lieux de la Commune qui pourraient être proposés à l'intervention de l'association des Amis des Villards. Vincent Darves-Blanc formule des suggestions mais il faudra vérifier si l'accessibilité des lieux permet d'y engager des bénévoles.

Fin de séance à 22h33.